

ASSEMBLÉE NATIONALE

23 janvier 2014

POLITIQUE DE DÉVELOPPEMENT ET SOLIDARITÉ INTERNATIONALE - (N° 1627)

Tombé

AMENDEMENT

N° AE16

présenté par

M. Potier, rapporteur pour avis au nom de la commission des affaires économiques, Mme Troallic
et les membres du groupe socialiste, républicain et citoyen

ARTICLE 2

RAPPORT

Compléter la deuxième phrase de l'alinéa 102 par les mots :

« ainsi que l'effort de coordination avec les autres bailleurs de fonds bilatéraux et multilatéraux
dans la programmation de l'aide aux pays en développement. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Trop longtemps, les acteurs du développement ont dénoncé la multiplication des dispositifs d'aide et le manque d'harmonisation. L'engagement du gouvernement sur ce point est une avancée. Il est indispensable que les parlementaires puissent s'emparer de ce sujet et contrôler que les engagements pris à ce titre puissent être tenus.